

Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale



RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2018-



S O M M A I R E

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

- Le territoire *page 4*
- Le mode de collecte *pages 4-5*

1

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

- La collecte en porte-à-porte *pages 5-6*
- La collecte en point d'apport volontaire *page 6*
- La collecte en déchèteries *pages 7-8*

3. LA COMMUNICATION

pages 8-9

4. LES RESSOURCES HUMAINES

pages 9-10

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV

- Les ordures ménagères résiduelles en PAP *page 12*
- La collecte sélective en PAP *pages 12-13-14-15*
- La collecte du verre en AV *pages 15-16*
- La collecte en déchèteries *pages 16-17-18*
- Bilan des déchets collectés en 2017 *pages 18-19*

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

page 21

2. LES DÉPENSES DU SERVICE

page 21

3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

pages 21-22-23-24

ANNEXE

BUDGET O.M. : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

pages 26-27

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet www.ccvo.fr

PARTIE A :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 433 habitants¹
- > 327,18 km²

4

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujexion particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR'AISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2018, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

- Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)



La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

5

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartimentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par Edifinord.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuvillette - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Sérty les Mézières - Surfondaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil

- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 16 sacs/an/hab.), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le centre de tri d'URVILLERS.

Dans ce centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d'écartier les déchets non recyclables (erreurs de tri) qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMr. En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les recycleurs.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuvillette - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Sérilly les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

-La collecte du verre en AV: Les vidanges sont périodiquement assurées par les services intercommunaux. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.



-La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS e ECOTEXTILE. Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures non souillés. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMr les textiles et les recycler. Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.

2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE**.

Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-**Horaires Printemps-Eté :** Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-**Horaires Automne-Hiver :** Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales. Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise.

Les entreprises situées hors du territoire intercommunal peuvent déposer des déchets à la déchèterie de **MÉZIÈRES/OISE** mais sont facturées :

- véhicule V.L. : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^T500 : 60 € par passage
- véhicule Fourgonnette + de 3^T500 : 90 € par passage

Les déchets acceptés* :

-Déchets végétaux	-Déchets Diffus Spécifiques	-Capsules Nespresso®
-Encombrants	-Amiante	-Huile alimentaire
-Gravats	-Pneus	-Films radiographiques
-Bois	-Textiles	-DASRI (déchets de soins)
-Mobilier	-Huile de vidange	
-Ferrailles	-Batteries	
-D3E (appareils ménagers)	-Lampes-néons	
-Papiers-Cartons	-Piles	
-Plâtre	-Cartouches d'impression	



*Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de **MÉZIÈRES/OISE**.

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR'AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d'exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage à EPPEVILLE (SOVALEN).

FERRAILLES Les métaux ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s'adaptant aux différents publics.

ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L'OISE



C'est principalement au siège de la communauté de communes qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents informatifs.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.



9

DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr),
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2018, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait 10 agents à temps plein et 2 agents à temps non complet au service « Déchets Ménagers ».

→Emploi administratif : 1 agent à temps complet

→Emplois techniques : 10 agents à temps complet / 2 agents à temps non complet / 2 saisonniers à temps complet / 1 contrat aidé (CAE) 20h

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

PARTIE B :

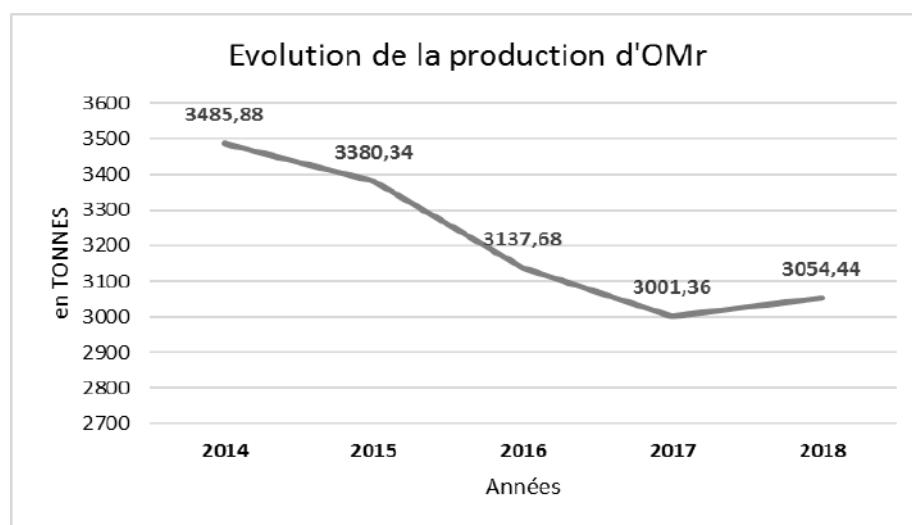
LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels	3 054,44 T	188 kg/habitant
--	------------	-----------------

12



La quantité de déchets résiduels

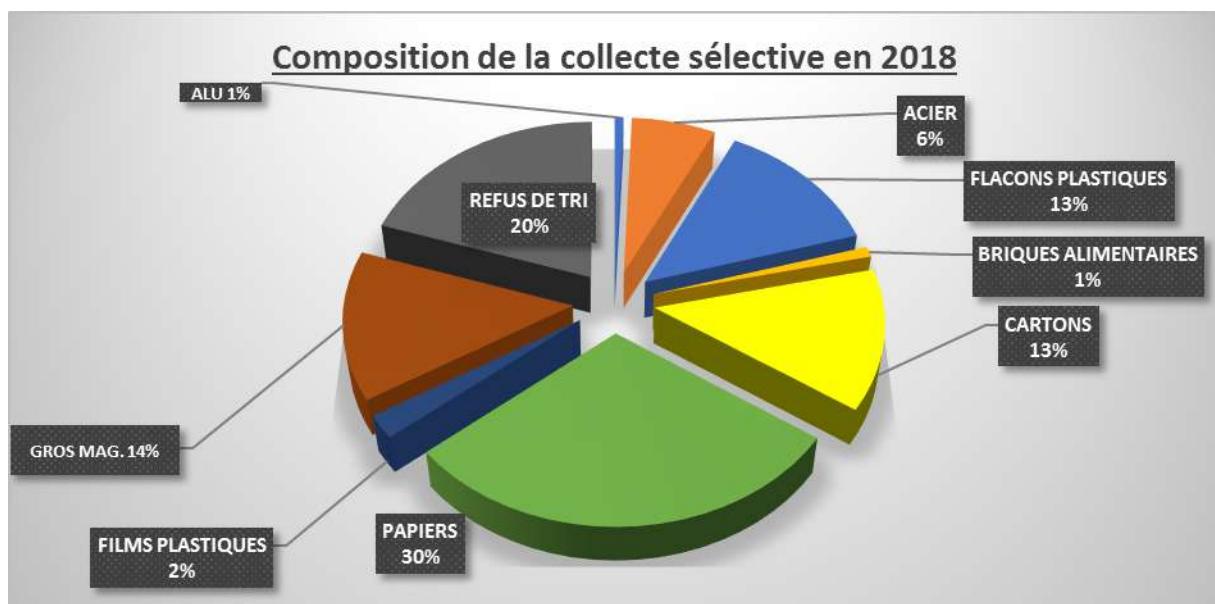
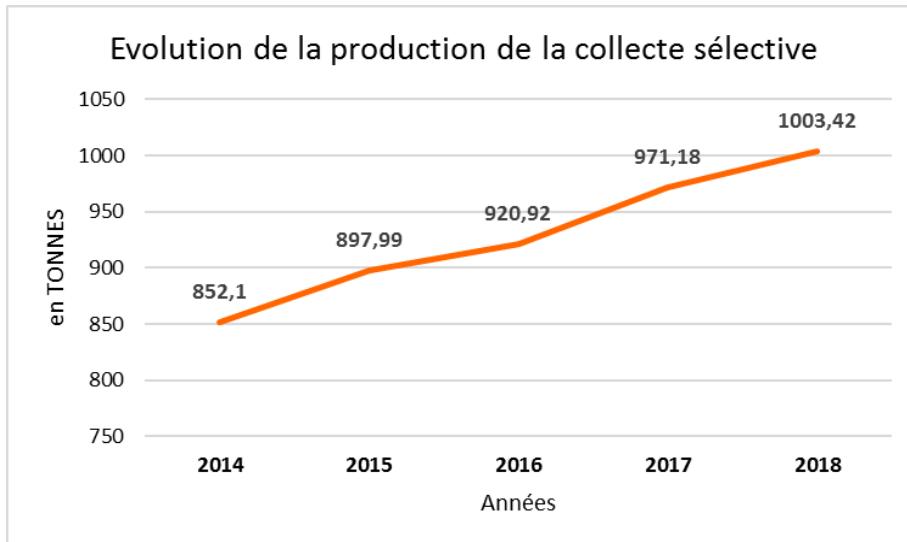
La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) moyenne est de 226 kg/habitant en 2018 dans l'Aisne.

Les ratios d'OMr varient de 150 à 269 kg/habitant suivant les collectivités.

Année	Moyenne VALOR'AISNE (kg/habitant)	Performances CCVO (kg/habitant)
2018	226 kg	188 kg

1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques	1003,42 T	62 kg/habitant
---	-----------	----------------



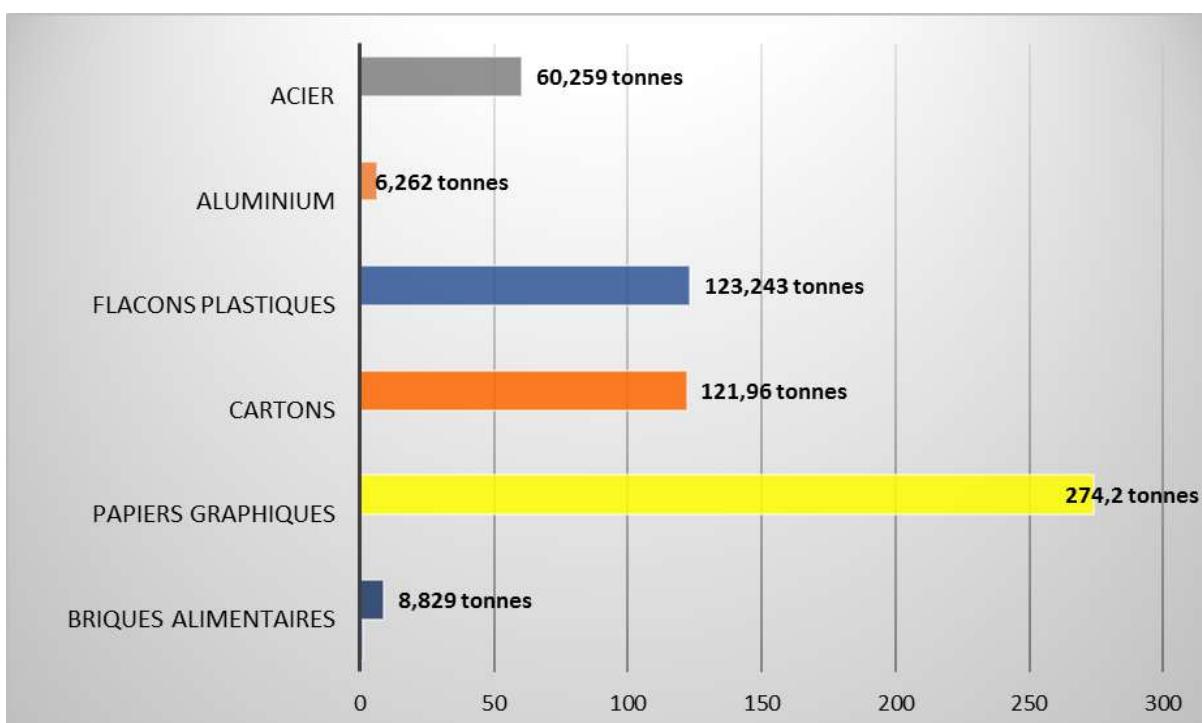
Les matériaux livrés en 2018

Matériaux	Tonnages 2018	Repreneur
Papiers	274,20 T	UPM
Emballages cartonnés	121,96 T	VÉOLIA
Briques alimentaires	8,829 T	LUCART - REVIPAC
Flacons plastiques	123,243 T	VALORPLAST

Acier		60,259 T	SUEZ
Aluminium		6,262 T	SUEZ
TOTAL		594,75 T	

NB : D'autres matériaux sont à prendre en compte dans les quantités de tonnages valorisés 2018 à savoir le gros de magasin, les films plastiques et les petits ferreux. Par ailleurs, les stocks de début et de fin d'année sont à intégrer.

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2018



Comparaison à l'échelle nationale et locale

Les derniers chiffres nationaux montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 48 kg/habitant/an.

La moyenne picarde est de 47 kg/habitant/an.

La performance de tri varie dans l'Aisne de 41 à 62 kg/habitant en 2018. Elle est stable par rapport à 2017 (+ 0,1%).

Année	Moyenne VALOR'AISNE (kg/habitant)	Performances CCVO (kg/habitant)
2018	52,80 kg	62 kg

Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2018	Produits recyclés à titre d'exemple
60,259 tonnes d'ACIER	Produits en acier
6,262 tonnes d'ALU	Pièces en aluminium
121,96 tonnes de CARTONNETTES	Cartons
8,829 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	Papier d'hygiène et domestique
123,243 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	Produits en plastique
752,78 tonnes de VERRE	Emballages en verre
274,20 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	Papiers recyclés

Le suivi de la qualité du tri



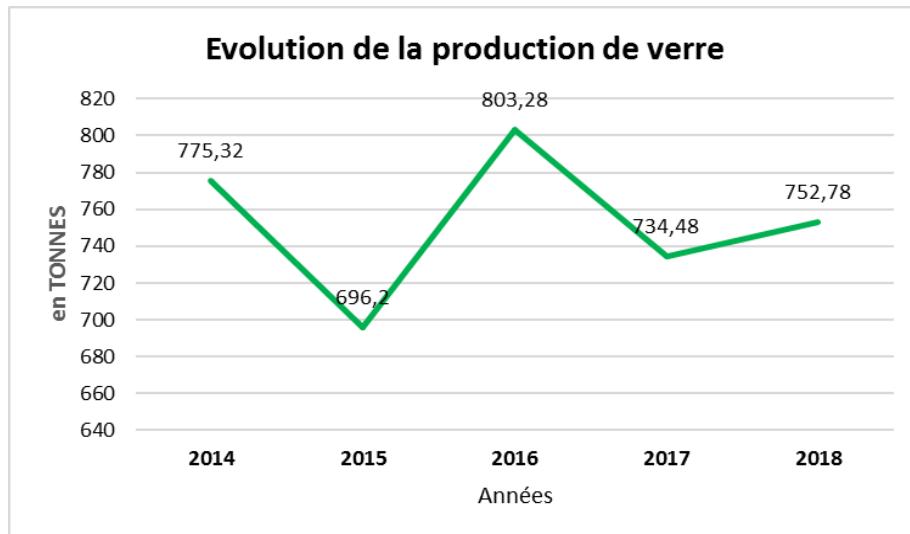
Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2018, 12 opérations de caractérisations ont été réalisées.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2018 est de **13,47 %**.

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre	
752,78 T	45,81 kg/habitant



La filière de reprise

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries

4 381,97^T

266,67 kg/habitant

Les tonnages collectés en 2018

Déchets collectés	Tonnages 2018	Traitement
Déchets verts	1 477,72^T	Compostage
Encombrants	859,02^T	Stockage
Gravats	env. 500^T	Réemploi
Bois	545,44^T	Valorisation
Mobilier	368,50^T	Valorisation
Ferrailles	164,44^T	Valorisation
D3E	182,87^T	Valorisation

Papiers/Cartons	113,72^T	Valorisation
Plâtre	81,96^T	Valorisation
DDS	33,71^T	Valorisation
Amiante	23,64^T	Traitement spécifique
Pneus	8,832^T	Valorisation
Textiles	9,904^T	Valorisation
Huile de vidange	9,27^T	Valorisation
Batteries	0^T	Valorisation
Lampes-néons	0,564^T	Valorisation
Piles	1,737^T	Valorisation
Cartouches d'impression	0^T	Valorisation
Capsules Nespresso®	0^T	Valorisation
Huile alimentaire	0,40^T	Valorisation
Films radiographiques	0^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,248^T	Traitement spécifique
TOTAL	<u>4 381,97^T</u>	

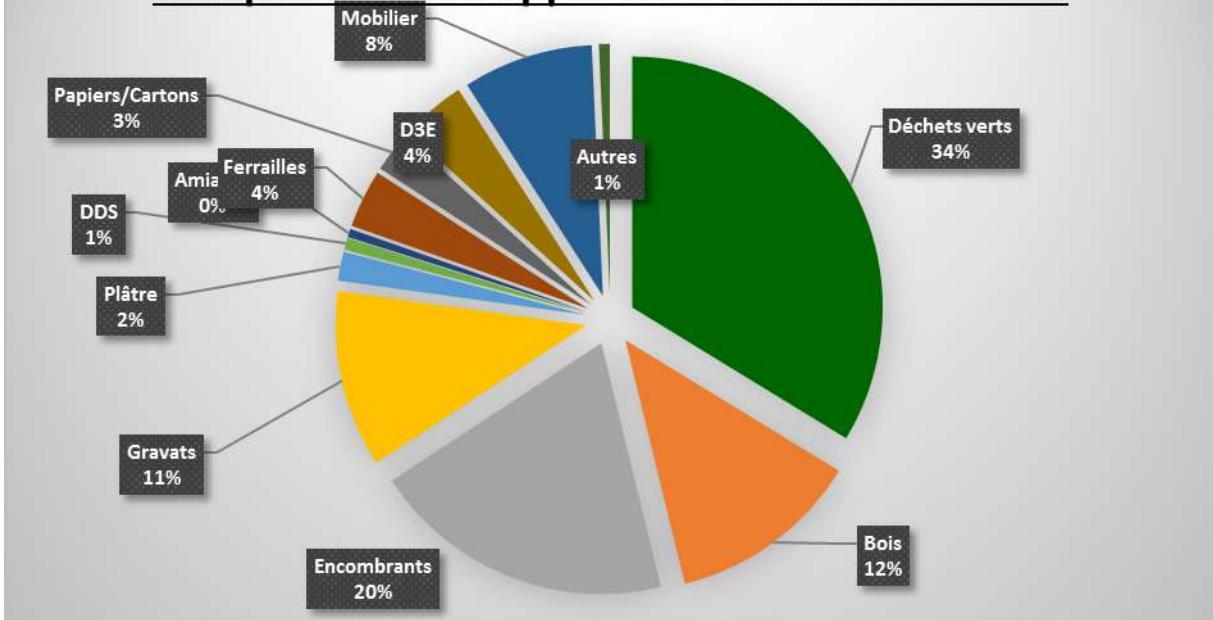
Les tonnages collectés sur les deux déchèteries sont stables entre 2017 (4416,70^T) et 2018 (4381,97^T).



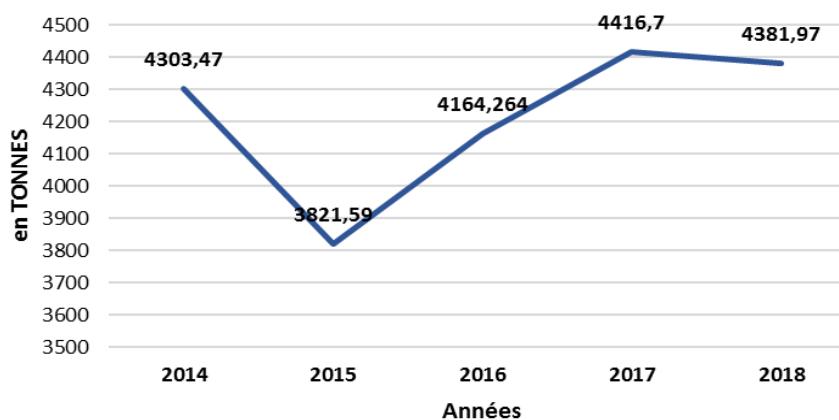
Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- les déchets verts (34%),
- les encombrants (20%),
- le bois (12%),
- et les gravats.

Composition des apports en déchèterie - 2018



Evolution de la production en déchèteries

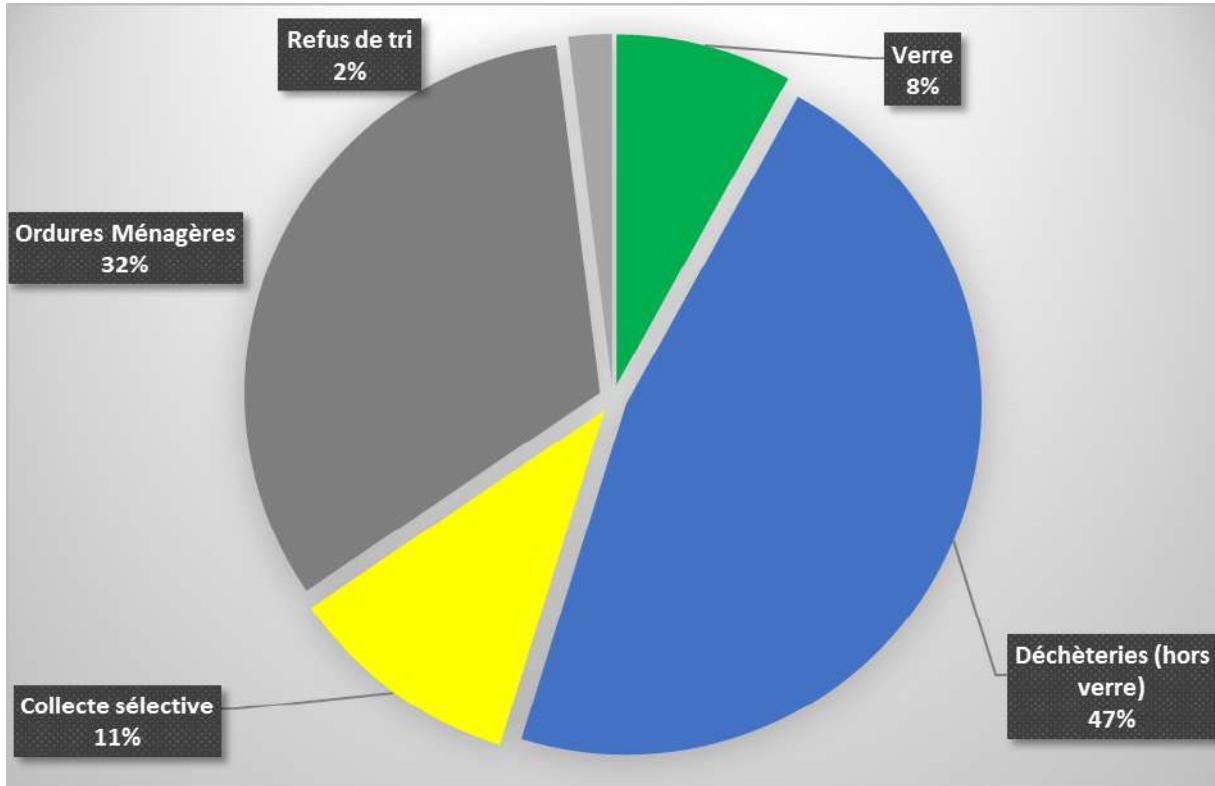


1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2018

	Tonnages 2018	Kg/habitant 2018
ORDURES MÉNAGÈRES	3 054,44 T	188 kg/habitant
REFUS DE TRI	184,63 T	11,23 kg/habitant
COLLECTE SÉLECTIVE	1 003,42 T	62 kg/habitant
VERRE	752,78 T	45,81 kg/habitant

DÉCHÈTERIES	4 381,97 ^T	266,67 kg/hab.
TOTAL GÉNÉRAL	9 377,24^T	573,71 kg/hab.

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2018



19

PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Les modalités d'exploitation du service

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale.

Depuis 2003, le syndicat VALOR'AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchèteries.



Syndicat départemental de traitement
des déchets ménagers de l'Aisne

Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR'AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement...

▪ Les dépenses du service

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2018 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2018	Investissement - 2018
TOTAL	1 645 726,49 €	93 331,74 €

▪ Les modalités de financement du service

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 645 726,49 €
Charges à caractère général	114 382,61 €
Charges de personnel	546 553,03 €
Dotation aux amortissements	149 138,42 €
Charges de gestion courante	798 698,79 €
Charges financières	24 552,34 €
Charges exceptionnelles	12 401,30 €

dont VALOR'AISNE 763 774,78 €

RECETTES	1 905 358,46 €
Excédent antérieur reporté	197 688,06 €
Atténuations de charges	32 164,31 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Vente produits et prestations	1 651 193,25 €
Autres produits gestion courante	579,84 €
Produits exceptionnels	477,06 €



Résultat : + 259 631,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	93 331,74 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Emprunts et dettes	40 517,74 €
Immobilisations corporelles	30 060 €

RECETTES	200 093,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	50 955,13 €
Opérations d'ordre	149 138,42 €

Résultat : + 106 761,81 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2018-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	110 €
2 personnes	61 €	98 €	159 €
3 personnes	61 €	147 €	208 €
4 personnes	61 €	196 €	257 €
5 personnes et +	61 €	245 €	306 €
Résidences secondaires	Forfait à 151 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2018-

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	35 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	88 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	117 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	146 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	176 €
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	234 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	Tarif à définir suivant le volume produit <i>(voir ci-dessous)</i>

* 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres

** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an
→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^T5 : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3^T5 : 90 €

➤ *Le montant annuel des prestations facturées*

Le montant perçu en 2018 des factures de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions, a représenté la somme de **1 264 845,92 €.**

➤ *Les aides et les recettes industrielles perçues par les organismes agréés et les repreneurs*

La collectivité a perçu, en 2018, les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées (CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECOTLC, ECODDS et ECOMOBILIER) ainsi que les recettes provenant de la valorisation matière des déchets. Le montant global s'est élevé à **386 347,33 €.**

➤ *Coût complet / Coût aidé*

-Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des recettes industrielles qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Il s'élève à **1 645 726,49 €.**

-Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses.

Il est établi à **1 259 379,16 €.**

ANNEXE

BUDGET ORDURES MENAGERES COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Section de fonctionnement	budgetisé	réalisé	résultat
TOTAL DEPENSES	1 843 984,45	1 645 726,49	259 631,97
011 charges à caractère général	196 300,00	114 382,61	
604 Achat études, prestation de service	1 000,00	843,97	
605 achat matériel équipement	1 500,00	-	
6061 fournitures non stockables	59 000,00	12 671,92	
6063 fournitures entretien et vêtements	8 000,00	21 412,95	
6068 autres matières et fournitures	55 000,00	18 479,03	
611 sous-traitance générale	35 000,00	28 106,18	
61521 entretien bâtiment	500,00	2 891,85	
61551 entretien matériel roulant	20 000,00	25 734,68	
61558 entretien mobilier	-	-	
6156 maintenance	5 000,00	-	
6161 Multirisques	1 500,00	-	
6168 autres	-	1 518,08	
618 Divers	150,00	360,00	
6228 intermédiaires (destra,bois..)	2 000,00	341,52	
6232 échantillon	-	169,00	
6236 catalogues et imprimés	1 000,00	-	
6238 divers	-	1 572,30	
6251 voyages et déplacements	150,00	-	
6256 Missions	-	42,20	
6261 frais affranchissement	150,00	6,07	
6262 frais de télécommunication	350,00	227,86	
627 services bancaires et assimilés	-	5,00	
6287 Remboursement de frais	6 000,00	-	
012 charges de personnel	567 097,16	546 553,03	
6215 personnel affecté par la Coll.rattaché	-	-	
6313 Part. format continue	550,00	-	
6338 autres droits Urssaf	1 200,00	960,28	
6358 Autres droits	1 000,00	-	
6411 salaires de base	350 000,00	319 517,81	
6414 indemnités et avantages divers	33 000,00	35 219,21	
6415 supplément familial	1 200,00	3 092,25	
6451 cotisations Urssaf	64 000,00	53 002,26	
6453 cotisations caisses retraite	94 647,16	92 555,84	
6454 cotisations ASSEDIC	2 500,00	1 495,11	
6458 cotisations autres organismes	15 000,00	3 404,50	
6474 sers. Aux autres œuvres sociales	3 000,00	2 477,41	
6475 médecine du travail	1 000,00	816,00	
6478 autres charges sociales	-	14 319,37	
648 autres charges de personnels	-	19 692,99	
023 virement à la section d'investissement	-	-	
023 Virement section investissement	-	-	
042 opérations d'ordre entre section	151 034,95	149 138,42	
6811 dotation aux amortissements	151 034,95	149 138,42	
chapitre 65 charges de gestion courante	890 000,00	798 698,79	
6541 créances admises en non valeur	20 000,00	5 032,38	
6542 créances éteintes	20 000,00	29 891,63	
658 contributions VALORAISNE	850 000,00	763 774,78	
66 charges financières	24 552,34	24 552,34	
66111 intérêts des emprunts	24 552,34	24 552,34	
67 charges exceptionnelles	15 000,00	12 401,30	
673 titres annulés	15 000,00	12 401,30	
6743 subv excep de fonct	-	-	
678 autres charges except	-	-	
TOTAL RECETTES	1 843 984,45	1 905 358,46	
002 résultat explo reporté	197 688,06	197 688,06	
002 excédent antérieur reporté	197 688,06	197 688,06	
013 atténuations de charges	-	32 164,31	
64191 remboursement rémunérations	-	1 827,54	

64198	autres remboursements	-	30 336,77
6459	remb. Par assurance personnel	-	-

042 opérations d'ordre entre section	22 754,00	22 754,00
777 quote part sub.inv. Virées au résultat	22 754,00	22 754,00
70 vente produits et prestations	1 623 542,39	1 651 193,25
701 vente recyclables+Eco	328 542,39	386 347,33
706 redevances	1 295 000,00	1 264 845,92
7084 mise à dispo personnel facturé	-	-

75 Autres produits de gestion courante	-	579,84
7581 produits divers de gestion courante	-	501,70
7588		78,14
77 produits exceptionnels	-	979,00
773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	979,00
774 subventions exceptionnelles		
778 autres produits exceptionnels		

Section d'investissement	budgétisé	réalisé	résultat
Dépenses	209 490,08	93 331,74	106 761,81

001 - solde exécution de la sect inv reporté	-	-
001 solde execution de la sect inv reporté	-	-
040 opérat ordre de transfert entre sect	22 754,00	22 754,00
13911 état et établ nationaux	9 366,00	9 366,00
13913 départements	6 329,00	6 329,00
13916 Autres établ publics locaux	7 059,00	7 059,00
16 emprunts et dettes assimilées	40 517,74	40 517,74
1641 emprunts en euros	40 517,74	40 517,74

20 immo incorporelles	-	-
2051 concessions et droits similaires	-	-
21 immo corporelles	146 218,34	30 060,00
2151 install complexes spécialisées	25 000,00	-
2154	-	30 060,00
21754 matériel industriel	55 456,81	-
2182 matériel de transport	65 761,53	-

Réçettes	209 490,08	200 093,55
01 solde d'exécution de la section d'inv reporté	50 955,13	50 955,13
001 solde d'exécution de la sect inv reporté	50 955,13	50 955,13
040- opéra ordre de trans entre sect	151 034,95	149 138,42
28151 installations complexes spécialisées	43 535,92	43 535,92
28138 autres constructions	335,10	335,10
28154 matériel industriel	1 483,04	1 483,04
28157 agencements et aménage du matériel et outi	33 414,00	32 913,47
28131 batiments	6 340,89	6 340,89
28182 matériel de transport	65 926,00	64 530,00

10- dotations fonds divers et réserves	7 500,00	-
10222 fctva	7 500,00	-
13- subventions d'investissement	-	-
1311 etat et établ nationaux	-	-
1313 départements	-	-
1316 autres établ publics locaux	-	-
16- emprunts et dettes assimilées	0,00	-
1641 emprunts en euros		

2 053 474,53	1 739 058,23
2 053 474,53	2 105 452,01